

---

## Documents sauvegardés

Lundi 26 octobre 2020 à 18 h 43

1 document

---

# Sommaire

---

## Documents sauvegardés • 1 document

---

	26 octobre 2020	
<b>L'Obs (site web)</b>	<b>Oui, il est possible d'enseigner la laïcité à l'école</b> ... <b>Fanny Gallot</b> et Francine Nyambek-Mebenga, qui conduisent une enquête dans des classes de Seine-Saint-Denis, racontent les stratégies des enseignants pour rendre possible le débat avec les élèves. ...	<b>3</b>

## L'OB'S

## Nom de la source

L'Obs (site web)

## Type de source

Presse • Presse Web

## Périodicité

En continu

## Couverture géographique

Internationale

## Provenance

Paris, Ile-de-France, France

Lundi 26 octobre 2020 • 15:09 UTC +01:00

L'Obs (site web) • 2152 mots

## Oui, il est possible d'enseigner la laïcité à l'école

L'Obs,

### Fanny Gallot

et Francine Nyambek-Mebenga, qui conduisent une enquête dans des classes de Seine-Saint-Denis, racontent les stratégies des enseignants pour rendre possible le débat avec les élèves.

**B**ibliObs. Chercheuses toutes les deux - l'une en histoire, l'autre en sociologie - vous assurez à l'Inspé (ex-IUFM) de Créteil des formations à l'enseignement de la laïcité, à destination de professeurs des écoles en train d'apprendre leur métier ou déjà en fonction. L'académie de Créteil couvrant notamment le département de la Seine-Saint-Denis, réputé « difficile », comment se présente, de votre point d'observation, l'enseignement de la laïcité à l'école ? **Fanny Gallot** et Francine Nyambek-Mebenga. Il convient tout d'abord d'élargir la focale. Comme l'a analysé l'historien Jean Baubérot, l'interdiction du port de signes religieux à l'école en 2004 a fait émerger

une forme inédite de laïcité, visant principalement l'islam. Nous ne sommes plus dans la période historique qui a vu naître la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, ni dans la même géopolitique ou dans la même construction médiatique. Portée par des acteurs différents, la nouvelle laïcité consiste à étendre le principe de neutralité : alors qu'il s'appliquait jusque-là uniquement aux représentant-e-s de l'Etat (c'est-à-dire les professeur-e-s), voici qu'avec la loi du 15 mars 2004, il s'impose désormais aux élèves. C'est cette conception qui encadre désormais l'enseignement de la laïcité, notamment par l'introduction de nouveaux programmes d'Enseignement Moral et Civique (EMC) depuis les attentats de 2015. En 2017, un « vade-

© 2020 L'Obs (site web). Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



mecum de la laïcité » en a fourni la synthèse, ainsi que des fiches techniques pour accompagner la résolution concrète des questions. Un autre élément de cette nouvelle laïcité est la mise en avant de l'égalité homme/femme, ce qui n'était pas le cas dans la laïcité traditionnelle. Dans le monde intellectuel, la laïcité est l'objet de définitions variées, au point que Jean Baubérot a pu parler des « 7 laïcités françaises ». Qu'en est-il dans l'Education nationale ? La laïcité vise deux finalités. D'une part, la protection de la liberté de conscience : chacun doit pouvoir croire ou ne pas croire. D'autre part, le respect de l'égalité des droits : il ne doit pas y avoir de discrimination pour des raisons religieuses. Cette non-discrimination est favorisée par deux moyens : la séparation et la neutralité. Il y a donc quatre pôles, sur lesquels on peut choisir de mettre plus ou moins l'accent : deux pôles constitués par les principes (liberté de conscience et égalité des droits) et deux par les moyens (séparation et neutralité). En fonction de l'endroit où l'on place le curseur, la laïcité ne sera pas la même. Voilà pourquoi, comme l'a montré Jean Baubérot, plusieurs laïcités coexistent, ce qui, on s'en doute, ne facilite pas son enseignement à l'école. Des contradictions apparaissent. Ainsi, en primaire, les instructions officielles mettent l'accent sur la « liberté de croire ou de ne pas croire » et « le respect des croyances de chacune », ce qui signifie d'abord la neutralité des enseignant-e-s, l'élève ayant le droit de faire part de ses croyances dès lors qu'il respecte de celles des autres. Mais, dans leurs discours, certains acteurs et actrices de l'éducation nationale insistent davantage sur la neutralité des élèves. Ils défendent alors une laïcité qui interdit et non une laïcité qui permet. Vous-mêmes, sur lequel des quatre

paramètres évoqués plus haut mettez-vous l'accent dans vos formations à l'enseignement de la laïcité ? La non-discrimination et l'égalité : elles sont au coeur de la mission de service public de l'école. L'école doit être inclusive et personne ne doit y être mis de côté. Aucun-e élève ne doit se sentir heurté-e par les propos de l'enseignant-e, car sinon ils deviennent de ce fait, discriminants. C'est pourquoi tout propos sexiste, raciste, homophobe ou transphobe doit être fermement condamné car cela va à l'encontre de l'égalité. Si aucun élève ne doit être heurté, comment lui répondre lorsqu'il tient un propos homophobe, sexiste, raciste... ? Il y a heurter et heurter. Nous pensons précisément ici à des jugements dévalorisant les cultures ou religions des élèves et de leurs familles. Comme le montrent de plus en plus les travaux menés dans les coulisses de l'institution scolaire, ce type de jugements n'est pas rare et participe d'un processus de catégorisation ethnoraciale producteur de frontières ethniques au sein de l'école. Lorsqu'un élève tient un propos raciste, homophobe, raciste, etc, il rompt l'exigence d'égalité et il doit se voir opposer une réponse qui rappelle ce principe. Il s'agit ainsi, non pas de le heurter, mais d'apporter une réponse qui le déstabilise dans ses certitudes et lui permette de mieux comprendre les enjeux du respect par tous et toutes de cette exigence d'égalité. Mais s'il exprime une conviction religieuse et que cette expression n'est pas là pour justifier un propos raciste, homophobe, etc., alors l'école doit accepter cette parole. Vous menez actuellement une étude sociologique sur l'enseignement de la laïcité dans l'académie de Créteil. Pouvez-vous en tirer des premières conclusions ? De 2017 à 2019, nous avons observé dans leurs classes 25 « élèves fonction-

naires stagiaires » (les « EFS », futur-e-s « professeur-e-s des écoles », c'est-à-dire instituteurs et institutrices), principalement en Seine-Saint-Denis, en poste dans des classes allant du CE1 au CM2 en zone d'éducation prioritaire (REP et REP +). Rappelons que les établissements de ces zones se distinguent par la concentration de difficultés sociales et scolaires et une forte ségrégation ethno-raciale. Lors de ces observations, ces stagiaires avaient reçu comme consigne de réaliser une séance sur la laïcité dans le cadre de l'Enseignement moral et civique (EMC). Nous avons également réalisé des entretiens semi-directifs avec 15 d'entre eux. Si notre enquête n'est pas achevée, il nous semble déjà possible de dire - à titre provisoire - que, dans leur majorité, ces jeunes enseignant-e-s se sont approprié-e-s la logique des instructions officielles, définissant comme objectif la « liberté de croire ou de ne pas croire » dans le respect des uns et des autres. Ils ne rencontrent donc pas de difficultés majeures ? Oui et non. Nous avons distingué deux postures. D'une part, certain-e-s stagiaires sont peu à l'aise avec cet enseignement - malaise que l'on retrouve chez les enseignant-e-s plus chevronné-e-s. Le malaise est justifié tantôt par la crainte de ne pas être assez outillé (par exemple posséder un vocabulaire adéquat et pertinent pour aborder la question avec de jeunes élèves), tantôt par le sentiment d'illégitimité pour traiter du sujet. Un enquêté déclare par exemple : « comme je ne suis pas spécialement religieux, je ne me sens peut-être pas forcément légitime à enseigner le fait religieux ». Ce sentiment d'illégitimité nous semble révéler une confusion entre les approches théologique et historico-culturelle du fait religieux. D'autres stagiaires dépassent cette crainte et entrent

dans une démarche pédagogique. L'objectif est alors de trouver la bonne manière d'aborder la laïcité sans blesser leurs élèves. Ainsi, à propos de l'interdiction des « signes ostentatoires », on partira d'une image d'enfants bouddhistes, en se demandant si la robe rouge est un habit adéquat pour venir à l'école, avant de terminer sur la kippa ou le voile. Une stratégie de « contournement », qu'une stagiaire justifie par la composition de sa classe : « Comme je n'ai quasiment que des élèves musulmans, je vais aborder plutôt par la religion catholique ». On retrouve ici ce que l'historienne Françoise Lantheaume appelle - à propos la décolonisation ou de la Shoah - le « refroidissement de questions chaudes ». Cette stratégie d'évitement de l'opposition frontale vise à mettre les élèves dans une disposition favorable à l'apprentissage, à évoluer, plutôt qu'à provoquer leur fermeture, voire une réaction qui appellera une sanction de la part de l'enseignant-e. LIRE AUSSI > La laïcité doit-elle « effacer la religion de l'espace public » ? Qu'en disent les élèves ? Avez-vous pu assister à leurs réactions lors de vos observations ? Ils se montrent particulièrement impliqués dans ces séances et nous n'avons pas constaté de tensions particulières. Leurs interventions peuvent être dissonantes, bien sûr : « maîtresse, on doit croire en Dieu ! » ou « vous croyez quoi, vous ? » Mais il ne s'agit pas d'une attaque ou d'un rejet des principes : ce sont des paroles d'élèves en construction, à transformer par les savoirs. Ce que montrent d'autres propos d'élèves : « L'Etat respecte les autres religions, mais il n'en fait pas partie » ; « l'école doit nous laisser faire nos propres choix » ; « à l'école on est libre de s'exprimer, de donner son avis, sans se moquer des autres, et se respecter ». Et les parents ? Avez-

vous pu évaluer leur relation avec les profs ? Depuis 2004, la polémique sur la place des mères voilées à l'école refait surface à chaque rentrée et cette stigmatisation récurrente contribue à éloigner certaines familles de l'école publique, à créer de la méfiance. Il y a là une contrainte, que les stagiaires que nous avons suivis ont intériorisée et qu'ils cherchent, là aussi, à contourner. Certains proposent aux mères portant un foulard des rendez-vous à l'extérieur de l'enceinte scolaire, sur le parking de l'école par exemple, afin de ne pas les faire rentrer dans l'école. D'autres s'interrogent sur le fait de recourir à une langue tierce (en l'occurrence arabe) pour préciser une consigne dans le carnet, tout en s'inquiétant de savoir s'ils ne sont pas en train de commettre pas ainsi une atteinte à la laïcité - ce qui n'est évidemment pas le cas ! Le lien entre les profs et les parents musulmans est donc très fragile... Oui, on l'a vu avec la polémique sur la « théorie du genre » en 2014, quand des parents organisaient des « journées de retrait à l'école ». Dans un numéro des « Cahiers du genre », Joëlle Magar-Braeuner a décrit la « mésentente entre les parents et l'école qui trouve en partie son origine dans la reconnaissance ou le discrédit accordé à chacune des parties dans sa mission d'éducation ». La méfiance fonctionne dans les deux sens : si les parents se sentent exclus par l'institution, certain-e-s enseignant-e-s ont de leur côté tendance à considérer que les personnes de confession musulmanes sont particulièrement réfractaires à l'enseignement de l'égalité des sexes. Il faut établir le dialogue sans infantiliser ni adopter une posture surplombante : c'est ainsi que l'on fera taire les rumeurs. Il existe un dispositif mis en place par l'éducation nationale, « Ouvrir l'école aux

parents », qui pourrait trouver tout son sens s'il permettait un travail commun sur les « valeurs de la République ». Cependant, les atermoiements de l'éducation nationale à propos du port du voile par ces autres usagères de l'école que sont les mères d'élèves pendant les sorties scolaires, rendent difficiles l'application de ce dispositif. LIRE AUSSI > Jean Baubérot : « Il est possible d'avoir une attitude laïque de gauche » Certains - vous vous en doutez bien... - qualifieront votre approche de « naïve ». Ces tenants d'une laïcité « dure » estiment qu'un parent qui conteste le principe même de la laïcité n'a pas sa place à l'école. Que leur répondez-vous ? S'il ne revient pas aux parents de dicter les contenus d'enseignement à transmettre, l'enjeu est de convaincre et rallier par la méthode le plus grand nombre possible de parents réfractaires ou simplement absents de l'école. Les discours de « fermeté » - qui sont en réalité des discours d'exclusion - n'ont cessé de s'accroître depuis 2004 et plus encore depuis 2015 sont contreproductifs, car ils ont conduit à des situations d'humiliations des élèves et de leur famille. Cela a contribué à renforcer un sentiment de rejet des familles étiquetées comme musulmanes. On entend dire, ces derniers jours, que la formation des professeurs à l'enseignement de la laïcité devrait être renforcée. Est-ce votre avis ? Oui, en effet. La réforme prochaine de la formation des enseignant-e-s va se traduire par un recul de la formation continue et la réduction des moyens alloués à la formation initiale. Or, ce sont des moyens indispensables pour prendre du recul par rapport aux enjeux de sociétés, maîtriser le sujet et se renouveler. Face à la pénurie, chacun bricole, ruse, évite, fait avec les moyens du bord. Pensez qu'actuellement, un stagiaire doit

s'occuper d'une classe la moitié du temps - alors même qu'il découvre tout juste les élèves - tout en se formant pour l'obtention d'un Diplôme Universitaire ou d'un master... Où va-t-il trouver le temps de se former à la laïcité ? Sur ce point au moins, n'y a-t-il pas un accord entre le monde enseignant et son ministre Jean-Michel Blanquer ? Oui, mais la façon d'assurer cette formation compte aussi. Les enseignements de la laïcité doivent former les élèves à « la capacité d'exposer un litige et de reformuler les questions du droit et du non-droit », pour paraphraser le philosophe Jacques Rancière. Il faut donner de la place à une approche inclusive, qui accepte de faire face à des paroles dissonantes de l'élève et de ses parents. Dans un entretien, une stagiaire nous explique vouloir avancer dans cette direction sur toute l'année et « intégrer les parents à ce travail-là ». Là est l'enjeu : pour sortir de la logique du « séparatisme », il faut associer les parents à la construction d'une école inclusive. LIRE AUSSI > La laïcité, d'accord, mais laquelle ? (Pour le moment, il y en a eu trois différentes) Propos recueillis par Eric Aeschmann.

Mis à jour : 2020-10-26 15:09 UTC  
+01:00

**Cet article est paru dans L'Obs (site web)**

<https://www.nouvelobs.com/idees/2020/10/26/OBS35232/oui-il-est-possible-d-enseigner-la-laicite-a-l-ecole.html>

**Note(s) :**